

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 18 novembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION

8/11/2024

DATE D’AFFICHAGE

8/11/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
25

Etaient présents

M. Damien de WINTER, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Marie-France MOLLET donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absente non excusée

Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 24.11.18/10

Objet / Adhésion de la communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du souhait de la communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom d'adhérer au SDEC ÉNERGIE dès 2025.

En sa qualité de membre du SDEC ÉNERGIE, la Ville de Giberville dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce projet d'adhésion.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante de statuer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VU les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté urbaine Caen la mer et actés par arrêté inter-préfectoral du 27 décembre 2016 ;

VU la délibération de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom en date du 26 septembre 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage public » sur l'ensemble de son territoire ;

VU la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 10 octobre 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétences ;

CONSIDÉRANT que la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir transférer sa compétence « Eclairage public » sur l'ensemble de son territoire dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le Comité syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales :

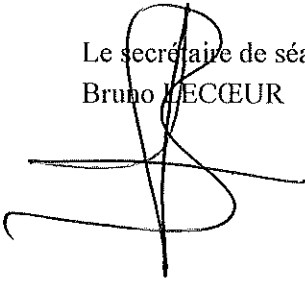
- l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ÉNERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 15 octobre 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion ;

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20241118-241118-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024